

[Arrêt du projet de PLUi, le 26 juin 2024](#)

Le Conseil de territoire a arrêté, le 26 juin, le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Paris Terres d'Envol ainsi que le bilan de la concertation préalable.

Le projet de PLUi sera ensuite soumis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) ainsi qu'aux communes membres de Paris Terres d'Envol.

Elles disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis.

La procédure se poursuivra avec l'enquête publique au deuxième semestre 2024 puis l'approbation du document et son entrée en vigueur.

Vous pouvez trouver dès à présent l'arrêt du PLUi dans la [médiathèque](#) et sur le [site internet de Paris Terres d'Envol](#).

En savoir plus :

- [bilan de la concertation préalable](#)
- [Arrêt du projet PLUi](#)

Publié le 06 Septembre 2024